



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office de l'école obligatoire et du conseil

2024.BKD.1121 / 1466251

## Encourager les enfants et les adolescents à prendre plus souvent leur vélo !

*La présente notice vise à sensibiliser et à informer les communes et les écoles afin de les encourager à*

- doter les établissements de la scolarité obligatoire d'un nombre suffisant d'emplacements pour vélos,
- aménager des itinéraires cyclables sécurisés et à
- ne plus interdire aux élèves de se rendre à l'école en vélo.

### 1 Pour les directions d'école et les membres du corps enseignant

#### 1.1 Promouvoir l'acceptation du vélo dans le contexte scolaire

##### 1.1.1 Le vélo, premier choix de transport

Le vélo offre de nombreux avantages. Souvent, il permet de se rendre à l'école plus rapidement, plus facilement, de manière autonome et avec des amis et amies. L'activité physique en plein air renforce les défenses immunitaires, prévient les phénomènes de surpoids, améliore les capacités motrices et aide à la concentration des élèves en classe. Mais en plus d'augmenter l'autonomie des enfants et des adolescents et adolescentes, faire du vélo est aussi et avant tout synonyme de plaisir. Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'une majorité de jeunes considèrent le vélo comme leur moyen préféré pour aller à l'école.

Pourtant, la réalité est tout autre. En Suisse, près de deux fois moins d'enfants et d'adolescents et adolescentes qu'en 1994 se rendent aujourd'hui à l'école à vélo. Leur désintérêt pour la bicyclette ne semble pas être la principale cause de cette évolution, qui s'explique plutôt par le défaut d'infrastructures cyclables sur le chemin de l'école, les restrictions fixées par les écoles, l'absence de culture du vélo au sein des familles ou les craintes des parents liées à la sécurité sur la route, pour ne citer que quelques facteurs.

Un élément plus grave est l'augmentation du phénomène des « parents taxis » : les enfants et les adolescents et adolescentes sont de plus en plus souvent amenés à l'école en voiture.

##### 1.1.2 Gestion de la mobilité

Les écoles peuvent ancrer dans leur charte leur conception de la mobilité en milieu scolaire et aborder la question de la durabilité écologique. Sur cette base, il est ensuite possible d'établir les principes d'une politique de mobilité, par exemple pour définir les modes de transport utilisés lors des sorties de classe (petits déplacements et excursions) ou sur le chemin de l'école. Le vélo doit absolument avoir sa place dans ces réflexions.

##### 1.1.3 Culture de la mobilité

De nombreux établissements du degré primaire en particulier cherchent à dissuader la pratique du vélo, ce qui a un impact négatif considérable sur l'utilisation de ce moyen de transport. À l'inverse, il a été prouvé que les enfants et les adolescents et adolescentes se rendent plus souvent à l'école à vélo

lorsque l'établissement scolaire encourage l'utilisation du vélo et que celui-ci fait partie des habitudes de mobilité au sein de l'école.

Pour (r)amener le vélo à l'école, il est important que toutes les parties concernées (communes, écoles, parents) travaillent ensemble et tirent à la même corde. Une bonne collaboration entre les différents acteurs favorise l'augmentation du nombre d'élèves qui se déplacent à vélo.

#### 1.1.4 Éducation routière

En collaboration avec la police, l'école peut proposer un [cours d'éducation routière](#) afin d'encourager une pratique durable et sûre du vélo.

#### 1.1.5 Groupes de travail

Pour créer une atmosphère cyclophile à l'école, il peut être intéressant de constituer un groupe de travail auquel participent des représentants de tous les groupes concernés (direction de l'établissement, corps enseignant, élèves, parents). Ces groupes sont un moyen d'analyser en profondeur les besoins, d'étudier tous les aspects de la thématique sous différents points de vue et de s'assurer que les questions seront traitées par les bonnes personnes et au bon moment. Les élèves peuvent également être associés aux discussions. Il est par exemple envisageable de travailler sur un projet avec les élèves dans le cadre d'une semaine hors-cadre.

#### 1.1.6 Participation des parents et des détenteurs de l'autorité parentale

Les parents jouent un rôle important dans le choix du moyen de transport pour se rendre à l'école. Ils sont responsables de la sécurité de leurs enfants sur le trajet entre la maison et l'établissement scolaire. Aussi est-il primordial de les associer aux discussions autour du vélo à l'école. Il est entre autres possible d'aborder ce thème lors des rencontres avec les parents, de discuter du plan de mobilité de l'école, de montrer comment se rendre à l'école par des itinéraires sûrs, de présenter les infrastructures pour les vélos disponibles au sein de l'école ou de mettre à disposition du matériel d'information.

#### 1.1.7 Ancrage dans les écoles

Outre la présence d'infrastructures cyclables adéquates, un élément essentiel pour que les enfants et les adolescents et adolescentes se rendent plus souvent à l'école à vélo est que les établissements adoptent une démarche cyclophile. Ce concept englobe tant un état d'esprit fondamentalement favorable au vélo qu'une présence forte du vélo dans le quotidien scolaire et dans les cours. Une atmosphère favorable au vélo motive les élèves et les enseignants et enseignantes à venir à l'école à vélo, ce qui nécessite de supprimer les obstacles, de créer des incitations et de montrer l'exemple. Une communication positive sur le vélo peut de plus s'avérer très utile.

#### 1.1.8 Responsabilité<sup>1</sup>

Les activités qui se déroulent à l'école donnent lieu à une question récurrente : la responsabilité. Il peut être question de responsabilité civile lorsqu'un élève se blesse pendant les activités scolaires. Toutefois, en agissant de manière responsable vis-à-vis du devoir de garde, les enseignants et enseignantes peuvent en pratique exclure le risque de poursuites civiles. Des dommages et intérêts ne peuvent être prononcés à l'encontre des enseignants et enseignantes que lorsqu'ils ont agi intentionnellement ou fait preuve de négligence.

## 1.2 Idées concrètes pour promouvoir le vélo dans les écoles

### 1.2.1 En classe

Touchant à la fois aux questions environnementales, sociétales, économiques et de santé, la mobilité est un très bon sujet de cours et peut être traitée en lien avec le vélo. Dépassant les frontières des disciplines, elle offre aux enseignants et enseignantes des possibilités multiples et intéressantes de mener un cours centré sur l'action et les expériences vécues. Des thèmes aussi variés que l'utilisation

<sup>1</sup> Cf. : [notice de l'ECH \(Association faitière des enseignantes et des enseignants suisses\) « Verantwortlichkeit und Haftpflicht der Lehrpersonen » \(en allemand seulement\)](#)

des ressources, la protection de l'environnement, la santé, l'activité physique et l'alimentation peuvent être explorés sous cet angle.

De manière générale, le vélo et la mobilité peuvent être intégrés dans de nombreux domaines de compétences du Plan d'études romand (PER).<sup>2</sup> Une éducation à la mobilité fondée sur la durabilité devrait avoir pour objectif de permettre aux enfants et aux adolescents et adolescentes d'analyser les habitudes de mobilité avec enthousiasme et de manière critique et de leur faire découvrir par la pratique des modes de transport écologiques. Se déplacer à vélo devrait y être considéré de manière globale, et non pas seulement sous l'angle des facultés motrices ou de l'éducation routière.

Du matériel pédagogique est à la disposition des enseignants et enseignantes et des spécialistes externes peuvent intervenir pour traiter de nombreux sujets ou mener différents types de projets, qu'il s'agisse de préparer une leçon, de recevoir un cours d'éducation routière ou de partir en excursion à vélo.

Il est essentiel de parler du vélo en cours si l'on souhaite en faire une promotion efficace. Le vélo peut tout aussi bien être le sujet d'une séquence didactique, la thématique d'une semaine hors-cadre ou le fil rouge de tout un semestre. Les élèves peuvent par exemple s'impliquer dans la conception et la mise en place d'un environnement scolaire cyclophile ou participer à des groupes de travail.

Voici quelques propositions de sujets à explorer :

- Causes et conséquences du trafic
- Habitudes de mobilité et de circulation
- Avantages et inconvénients des différents modes de transport du point de vue de l'environnement, de la santé et de la sécurité
- Le chemin de l'école
- La relation qualité de vie – mobilité
- Transports, ressources et protection de l'environnement
- Efficacité énergétique
- Exercices de planification des transports
- Les moyens de transports et l'image qu'ils véhiculent
- Perspectives d'avenir en matière de transports
- Participation à des projets comme [« bike2school »](#), [« DEFI VELO »](#), [« bikecontrol »](#) ou [« bikecontrol safety »](#) et leurs activités parallèles
- Sécurité à vélo

### 1.2.2 Journées sportives

Le vélo convient parfaitement aux journées sportives : les enfants et les adolescents et adolescentes adorent les parcours d'adresse, les pumptracks et les jeux tels que le vélo-polo ou la slow race. Ces activités sont pour eux l'occasion d'améliorer leur habileté au guidon tout en s'amusant. La plupart de ces activités s'organisent facilement. Plusieurs organismes prêtent le matériel nécessaire à l'installation d'un parcours cycliste. Par ailleurs, les activités offertes comme [« bike2school »](#), [« bikecontrol safety »](#) ou [« DÉFI VÉLO »](#) se prêtent bien à ce genre d'événements.

### 1.2.3 Contrôle technique

Des contrôles réguliers permettent de vérifier et d'améliorer l'état de marche d'un vélo. Le principe des contrôles techniques est de donner la possibilité aux enfants et aux adolescents et adolescentes de faire réviser leur vélo par quelqu'un de l'établissement ou par une personne externe. Dans ce cadre, un « docteur vélo » ou un mécanicien ou une mécanicienne peut procéder à de petites réparations et

<sup>2</sup> Le thème de la mobilité s'inscrit par exemple dans les domaines Corps et mouvements ainsi que SHS

montrer aux jeunes comment prendre soin de leur vélo. Cette action permet en même temps de sensibiliser ces derniers à l'équipement réglementaire des vélos. Les contrôles techniques des vélos devraient idéalement être réalisés au printemps ou à la rentrée scolaire.

#### 1.2.4 Atelier vélo

Disposant souvent de salles équipées pour les cours pratiques, les écoles peuvent proposer un atelier pour réparer les vélos sans devoir procéder à de lourds investissements. L'atelier peut par exemple être mis à disposition les après-midi sans cours ou être utilisé dans le cadre des cours de travaux manuels. Selon l'âge et les compétences des élèves, sa gestion peut aussi être assurée par un groupe d'élèves sous la direction d'un spécialiste.

#### 1.2.5 Parcours cyclistes et pistes de pumptrack

Pour promouvoir le vélo à l'école, l'idéal est d'installer un parcours cycliste ou une piste de pumptrack. Ces aménagements permettent aux jeunes de s'exercer à la conduite, d'améliorer leur habileté sur le vélo et donc de perfectionner leur compétence de cycliste, le tout de manière ludique et dans un cadre sécurisé. Ils peuvent soit être installés temporairement dans une cour soit, à certaines conditions, être construits de manière permanente. Il est possible de mettre en place un parcours d'adresse avec peu de moyens, par exemple au moyen de palettes, de cônes de chantier, de bascules et de craies.

Depuis avril 2019, le Centre de compétences pour le sport du canton de Berne dispose de deux pistes de pumptrack mobile, qui peuvent être louées pour quatre semaines. Pour toute demande ou réservation, les communes, les écoles et les associations peuvent s'adresser [ici](#).

[Pumptrack \(be.ch\)](https://www.pumptrack.be.ch)

#### 1.2.6 Actions participatives

Plusieurs organisations proposent aux écoles des animations et des actions participatives de promotion du vélo. La participation à des actions comme « [bike2school](#) » peut accompagner le traitement du sujet en classe. C'est en outre l'occasion pour les élèves de faire de bonnes expériences au guidon de leur vélo. Grâce aux connaissances acquises en classe et aux expériences vécues en participant à ce type d'actions, les élèves sont plus motivés à se rendre à l'école à vélo. Le site [école+vélo](#) offre un aperçu des actions et des programmes existants.

#### 1.2.7 Sorties scolaires à vélo

Une sortie à vélo crée une bonne ambiance et permet de vivre des expériences positives qui resteront longtemps dans les mémoires. Une excursion ou un déplacement à vélo, par exemple pour se rendre à la piscine, à la salle de sport, au musée ou à un camp, est une bonne occasion d'utiliser le vélo et d'en parler à l'école. Mais une excursion à vélo ne doit pas se transformer en défi sportif : elle doit rester avant tout source de plaisir. Pour y arriver, il faut s'organiser et se préparer minutieusement. En plus de l'organisation de l'excursion elle-même, il peut être judicieux de mener des préparatifs plus en amont, comme des cours d'éducation routière, des contrôles techniques des vélos ou des cours de conduite cycliste.

#### 1.2.8 VELO LAB – Tout sur le vélo

VELO LAB met à disposition des écoles un journal d'apprentissage. Il explique l'importance du vélo dans les quatre domaines suivants : moyen de transport, sécurité, mécanique et santé & climat. Plus d'informations sur <https://www.velolab.org>.

## 2 Pour les services d'administration des constructions et les autorités communales

### 2.1 Adapter les infrastructures aux abords de l'école

#### 2.1.1 Un réseau cyclable sûr<sup>3</sup>

Proposer des infrastructures de transport adaptées aux enfants est primordial pour que les élèves utilisent le vélo. L'idéal est de mettre en place un réseau de voies cyclables sûr et continu. Les itinéraires adaptés devraient en outre être balisés et faire l'objet d'un marquage bien visible. L'analyse, par des spécialistes des écoles, des administrations, de la police ou sur la base de sondages auprès des élèves, des itinéraires d'accès et d'éventuels dangers aux alentours des écoles constitue la première étape pour garantir des accès sûrs aux établissements et mettre en œuvre les mesures qui s'imposent.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans pourront circuler à vélo sur les trottoirs et les chemins piétons dans la mesure où aucune piste cyclable n'est disponible. Dès lors, les infrastructures permettant aux élèves du degré primaire de se rendre à l'école à vélo connaîtront des changements fondamentaux dans bien des cas. Aux abords des établissements scolaires, cette nouvelle réglementation entraînera peut-être des conflits avec la mobilité piétonne. Il apparaît donc judicieux, au regard de la nouvelle réglementation, d'étudier les voies d'accès aux alentours des écoles.

#### 2.1.2 Limitations de vitesse<sup>4</sup>

La question de la sécurité routière aux alentours des établissements scolaires revêt une importance capitale. À ce titre, la mise en place de zones 30 ou de zones de rencontre<sup>5</sup> représente des mesures efficaces. Dans les zones de rencontre, la réduction de la vitesse et la priorité accordée aux piétons sur toute la chaussée augmentent la sécurité.

#### 2.1.3 Analyse des accès

Il devrait être possible d'accéder aux sites scolaires par différents endroits sans avoir d'obstacles à franchir. Cette condition est d'autant plus importante pour les accès depuis des itinéraires sûrs. Bien souvent, le passage est entravé par des obstacles qui ne peuvent pas être franchis en roulant : trottoirs élevés, marches ou barrières. Les barrières qui empêchent le passage devraient être démontées ou conçues de façon à laisser passer les vélos. Les marches et les escaliers devraient être équipés de rampes, voire remplacés. Il est en outre nécessaire d'analyser la possibilité de créer de nouveaux accès là où il n'y en a pas encore. Enfin, l'accès aux places de stationnement pour les vélos devrait être le plus simple et direct possible.

#### 2.1.4 Discussions sur le thème du chemin de l'école

La thématique du chemin de l'école est un bon moyen d'aborder en classe le vélo sous différents aspects. Comment les élèves se rendent-ils à l'école ? Par quels itinéraires ? Quelles seraient les autres options ? Quels sont les avantages et les inconvénients des différents moyens de transport ? La classe souhaiterait-elle essayer autre chose pour une période donnée ? Quels sont les meilleurs itinéraires ? Où se trouvent les éventuels dangers ? Quelles mesures peut-on prendre pour améliorer le chemin de l'école ? En abordant ces questions, il est possible d'établir un plan de mobilité pour le chemin de l'école au niveau de la classe. À cet égard, le « [plan de mobilité scolaire de l'Association transports et environnement \(ATE\)](#) » constitue un outil précieux. Les plans de mobilité peuvent en outre aider les écoles à mettre en œuvre des mesures adaptées de promotion du vélo.

<sup>3</sup> Relève de la compétence des propriétaires des routes concernées.

<sup>4</sup> Relève de la compétence des propriétaires des routes concernées.

<sup>5</sup> Cf. [Zones 30 \(bpa\)](#)  
[Zones 30 et zones de rencontre](#)  
[Conseils](#)

### 2.1.5 Déplacement des places de parking et des zones de dépose-minute

Les accès aux sites scolaires peuvent être rendus plus sûrs en supprimant les places de stationnement pour voitures et les zones de dépose-minute dans les environs immédiats des établissements. Les zones de dépose-minute sont des endroits conçus spécialement pour faire monter et descendre les enfants, et marqués comme tels.

En raison de l'accroissement du nombre de « parents taxis », le trafic automobile autour des écoles est en augmentation. Beaucoup de parents, donc de véhicules, déposent leurs enfants en même temps sur des zones de stationnement trop réduites. Ce phénomène entraîne une situation confuse à un moment où de nombreux enfants sont dans la rue. Pour cette raison, il est conseillé de déplacer les places de stationnement et les zones de dépose-minute à au moins 250 mètres des établissements scolaires.

### 2.1.6 Compétences

Le trajet entre la maison et l'école relève principalement de la compétence et de la responsabilité des parents. Il leur appartient donc de choisir comment leurs enfants se rendent à l'école. En Suisse, les enfants peuvent se rendre à l'école à vélo à partir de six ans ([art. 19 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière \[LCR ; RS 741.01\]](#)). Les enfants en âge préscolaire ont le droit de se déplacer avec un vélo d'enfant sur les aires de circulation destinées aux piétons (p. ex. trottoirs et chemins réservés aux piétons). Ils peuvent également circuler sur les pistes cyclables et les routes secondaires ainsi que dans les zones 30 et les zones de rencontre. Ils ne peuvent par contre emprunter les routes principales que s'ils sont accompagnés d'une personne de plus de 16 ans. Les infrastructures routières (p. ex. pistes cyclables, mesures de modération du trafic) sont du ressort du propriétaire de la route, en règle générale la commune ou le canton.

Les écoles peuvent, pour leur part, définir des règles pour l'usage du vélo dans l'enceinte de l'école (utilisation dans le préau, stationnement, etc.).

## 2.2 Adapter les infrastructures en matière de stationnement des vélos

### 2.2.1 Site de l'établissement

Il existe différents moyens de rendre les écoles plus cyclophiles. Dans la pratique, deux facteurs se révèlent particulièrement importants. Il est d'abord essentiel que la direction de l'école et le corps enseignant aient une attitude positive à l'égard du vélo. Les infrastructures dans l'enceinte de l'école jouent ensuite un rôle important. Pour promouvoir efficacement le vélo à l'école, il faut donc agir en particulier sur ces deux aspects.

### 2.2.2 Règlements internes

Certaines écoles restreignent l'usage du vélo dans l'enceinte de leur établissement. Ces règles sont souvent anciennes et reconduites sans être remises en cause. Il est utile de réévaluer la situation et, si nécessaire, de modifier les règlements pour qu'ils soient plus favorables aux vélos, par exemple en rendant possible l'accès aux places de stationnement à vélo ou en autorisant l'usage du vélo dans la cour de récréation.

### 2.2.3 Emplacements pour vélos: principes

Pour promouvoir le vélo à l'école, il est essentiel de mettre à disposition des places de stationnement pour vélos aisément accessibles, mais aussi sûres, solides et faciles d'utilisation. Le stationnement est, d'une certaine manière, l'étendard de la cyclophilie d'une école.

Voici quelques principes à suivre pour s'assurer que les infrastructures de stationnement sont adéquates :

- Les infrastructures doivent permettre d'attacher son vélo avec son propre cadenas.
- Elles doivent être accessibles facilement, et par un chemin direct, sans qu'il faille mettre pied à terre.
- Elles doivent être bien visibles et situées le plus proche possible des entrées du bâtiment ou de l'enceinte. Si le périmètre de l'école est grand ou que l'établissement possède plusieurs entrées, les places doivent être réparties sur plusieurs emplacements.
- Les installations doivent offrir suffisamment de places. Lorsqu'elles sont trop pleines ou ne laissent pas suffisamment de place entre les vélos, elles ne sont pas pratiques et peuvent même être dissuasives.
- Des aménagements exposés et bien éclairés permettent de réduire le vol et le vandalisme.
- Les infrastructures doivent protéger les vélos des intempéries.
- Elles doivent être entretenues et régulièrement nettoyées.

#### **2.2.4 Bases légales**

Les travaux d'aménagement et les infrastructures des établissements publics de la scolarité obligatoire relèvent des communes. Les directions d'établissement peuvent en général soumettre des propositions ou, dans le cadre de leurs compétences, mettre en œuvre certaines mesures.

Les règles d'utilisation du vélo dans l'enceinte des établissements scolaires sont définies par les écoles elles-mêmes. Les éventuelles prescriptions édictées par les autorités doivent, le cas échéant, être respectées.

Les écoles et les communes ne peuvent interdire aux élèves de se rendre à l'école en vélo. Tel est pourtant encore souvent le cas, notamment en raison du faible nombre d'emplacements adéquats. Rappel de [l'article 54 c de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions \(OC ; RSB 721.1\)](#) : « Le nombre suivant de places de stationnement sera, au minimum, aménagé pour les cycles et les cyclo-moteurs : ... Écoles : par 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP) 10. Les places de stationnement doivent être disposées de façon à pouvoir être atteintes par un chemin d'accès court et sûr. La moitié d'entre elles au moins sont couvertes... »

*La présente notice est en partie tirée du site de l'Alliance école+vélo. Elle a été élaborée par un groupe de travail interdirectionnel composé de représentants et de représentantes du domaine de la mobilité douce de la DTT, du Centre de compétences pour le sport de la DSE, de la Division Promotion de la santé et prévention des dépendances de la DSSI, de la Division Circulation, Environnement et Prévention de la Police cantonale et de l'OEKO de l'INC.*

30.09.2020

Actualisé en février 2024